

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
BOURG ET HAMEAUX

1/2000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 03 juillet 2018

Le Maire

LEGENDE

Limite de zone ou secteur

Emplacement réservé

Protections au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

Elément d'architecture remarquable

Espace paysager à protéger

Alignement d'arbre et arbre isolé

Cône de vue

Sente protégée

Boisements

Espace boisé classé

Zone matérialisée des 50 mètres non constructibles

Emplacement réservé	Références cadastrales	Destination	Superficies approchées (en m²)	Bénéficiaire
1	OD 10-12-14-15-16-17	Installation d'intérêt général à vocation de sport et de loisirs.	4203	COMMUNE
2	OE 793	Aménagement du carrefour	50	COMMUNE
3	OG 505	Elargissement du carrefour	241	COMMUNE
4	OC 58-59-60-61-62	Aménagement du carrefour	691	COMMUNE

